



parts sociales d'associe de SARL 50/50

Par **dedeg**, le **18/07/2017** à **19:09**

Bonjour, rnje suis associée avec mon frère en SARL 50/50 en 2 parts égal de 4000 euros crée en 2004 et t il possible de modifier les statuts pour faire plus de parts afin de racheter des parts pour être majoritaire.rnmon associé est d'accord il veut passé associé minoritaire pour être salarié de la société .rnJe suis dans une impasse mon comptable m'indique qu'il doit vendre sa part ,lui il veut pas il veut rester associé même minoritaire.rnrnmerci de votre réponse

Par **Michel**, le **25/07/2017** à **13:53**

Bonjour,rnrnil suffit que votre associé vous vende une partie de ses parts, ainsi vous serez majoritaire et lui restera associé de la SARLrnL'autre solution, c'est de faire une augmentation de capital que vous souscrivez tout seul.